

B L

GROUPE SCOLAIRE DU FAUBOURG DE BETHUNE

Actuellement les écoles garçons et filles sont des baraquements provisoires édifiés au lendemain de la guerre; l'école maternelle est un immeuble loué à la Ville et dont le bail arrive bientôt à expiration. Dans son programme, l'Administration municipale avait prévu la construction d'un groupe scolaire dans ce quartier.

Les écoles actuelles sont dénommées :

Ecole primaire garçons : Ecole Léon Trulin,
Ecole primaire filles : Ecole Albert Samain,
Ecole maternelle : Ecole Jean Aicard.

Les nouvelles écoles recevront la même dénomination.

Emplacement. - Le groupe n'est pas construit à l'emplacement occupé par les écoles. Il se trouvera en bordure d'une nouvelle voie, rue Verhaeren, tracée entre la place des Chasseurs de Driant, maintenant aménagée, et l'extrémité de la rue de la Bassée.

Description sommaire. - En partant de la place on trouvera successivement l'école de garçons, l'école de filles, l'école maternelle.

Longueur totale de façade pour les 3 écoles 126 m 62.

a) Ecole garçons. 3 classes avec possibilité de porter ce nombre à 5. Préau couvert. Cour dont la surface atteint près de 2200 m². Dans le fond de la cour : 2 rangées d'arbres.

b) Ecole filles. mêmes caractéristiques.

c) Installation commune aux 2 écoles. Placée entre les 2 écoles, comprend : cabinet médical, douches, cuisine, réfectoire, salle de gymnastique, logement de concierge.

d) aux deux extrémités, logements du Directeur, de la Directrice.

e) Ecole Maternelle. deux classes avec possibilité de porter ce nombre à 3, préau fermé, lavatory, vestiaire, cuisine, réfectoire. Cour de 1800 m².

Dans le fond de la cour également 2 rangées d'arbres.

Logement pour la Directrice.

...

Il a été prévu dans les 3 écoles le chauffage central et l'éclairage électrique.

<u>Prévisions de dépenses</u>		f
Ecole garçons et filles, ensemble	2.268.000.	
Ecole maternelle	889.350.	
		f
Total :	3.157.350.	

Délibération du Conseil Municipal. - Au cours de sa réunion du 24 Février 1928, le Conseil:

- 1° a approuvé l'ensemble du projet,
- 2° a décidé de construire d'abord les écoles garçons et filles,
- 3° a voté un premier crédit de 1.000.000 frs.

Le projet a été approuvé par le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, le 4 Février 1929 et le 8 Février 1929 le Préfet autorisait la mise en adjudication des travaux.

Le 26 Mars 1929 a eu lieu l'adjudication de différents lots de travaux (maçonnerie, charpente et menuiserie, couverture, ferronnerie).

NOTA. - Les travaux ne sont pas encore commencés. Ils doivent en effet débuter par l'exécution des fondations sur pieux en béton armé et de l'ossature également en béton armé. Pour ce lot, il est procédé actuellement à une adjudication-concours dont le résultat sera connu avant les élections.

L'Architecte est M. SEGERS.